



COMMUNIQUE DE PRESSE

## LEVÉE DE FONDS DE 2 M€

**Paris et Boston, le 1<sup>er</sup> juin 2021 – 22h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une levée de fonds de 2 M€ par le tirage de 2 tranches d'OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 1 000 000 €, souscrite par European High Growth Opportunities Securitization Fund<sup>1</sup>.**

Le produit net de cette opération (1 940 000 €) sera destiné, pour 50%, à financer le programme de recherche Kinoïde® sur les allergies<sup>2</sup> et, pour 50 %, à renforcer les capacités d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Cette activité permettra de diversifier le risque porté par Néovacs en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes. Après ce tirage, la trésorerie disponible de Néovacs s'élève à 27,9 M€ et la société n'a pas pris de participation.

À ce jour, le tirage de 26 tranches d'OCEANE-BSA a permis de lever 25,2 M€, s'est accompagné de l'émission de 704 999 996 BSA, et a donné lieu à la création de 1 750 109 495 actions nouvelles<sup>3</sup>, dont 74 238 673 au titre des frais liés au contrat, et pourrait donner lieu à la création de 817 222 218 actions nouvelles additionnelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui de 0,06%.

Le tirage de 2 tranches d'OCEANE-BSA annoncé ce jour, donne lieu à l'émission de 100 000 000 BSA, et pourrait donner lieu à la création de 322 222 222 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,65%.

À l'issue de ces tirages la capacité résiduelle de financement est de 12 M€ sur le programme d'OCEANE-BSA, sous réserve de la satisfaction des conditions prévues par le contrat existant entre Néovacs et European High Growth Opportunities Securitization Fund.

---

<sup>1</sup> Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugière et European High Growth Opportunities Securitization Fund (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

<sup>2</sup> Cf. communiqué de presse du 8 décembre 2020 : « AVANCÉES DU PROGRAMME DE RECHERCHE KINOÏDE® SUR LES ALLERGIES »

<sup>3</sup> Y compris, lorsque cela était nécessaire, les actions émises à titre d'indemnisation en raison du niveau du cours de bourse par rapport à la valeur nominale de l'action.

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 18 mai 2020<sup>4</sup>. Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2019 ainsi que dans le Rapport Financier Semestriel 2020 disponibles sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

### **À PROPOS DE NÉOVACS**

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde<sup>®</sup>, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde<sup>®</sup> » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)**

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ  
Relations Presse financière  
[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)  
01 53 67 36 74

---

<sup>4</sup> Cf. Communiqué de presse du 18 mai 2020 : « Validation du plan « Nouveaux départs » par le Tribunal de commerce de Paris »